

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

Restriction temporaire de la circulation  
Rue Roger Salengro le 13 novembre et 16 décembre 2024

**Le Maire de Lauwin-Planque,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Roger Salengro durant les travaux relatifs au déshabillage de la structure métallique du pont, effectués par l'entreprise Clôtures du Douaisis,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le 13 novembre au 16 décembre 2024 de 7H30 à 18H00, la circulation sera restreinte durant les travaux de déshabillage de la structure métallique du pont.

**Article 2** : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée**
- **Circulation alternée**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Interdiction de dépasser.**

**Article 3** : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera installée par l'entreprise « Clôtures du Douaisis » – 68 rue de la Chapelle – 59128 FLERS EN ESCREBIEUX – Tél. : 03.27.96.96.49.

**Article 4** : Le responsable des services techniques est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise Clôtures du Douaisis.

Fait à Lauwin-Planque,  
le 9 novembre 2024

Sonia VALLET,  
Maire de LAUWIN-PLANQUE

